

DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2018

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **DEUX MARS DEUX MILLE DIX HUIT** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, LEGRAND, NOIROT, NOWAK, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, BERTOCCHI, DESMESMAY, DODIN, MAURER, PRETOT, THOMAS, jusqu'à 20 h 00, DUVERNOIS, KUTTLER à partir de 19 h 10, PAGE jusqu'à 19 h 45, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
Mme NAGEL-NICOLAS	Mme NOWAK
Mme DURSUN	Mme PRETOT
Mme LINOZZI	Mme NOIROT
M. STIMPFLING	M. BERTOCCHI
M. POUX	M. LEGRAND
Mme THOMAS à compter de 20 h 00	
M. GHAYOU	
M. NICOLETTI	M. KUTTLER à partir de 19 h 10
Mme PAGE à compter de 19 h 45	Mme DUVERNOIS

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, chargé d'études des travaux d'investissement
M. Christian GUILLEMIN-LABORNE, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme PAGE jusqu'à 19 h 45 puis Mme DEMESMAY, ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

La séance a été déclarée ouverte.

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le lancement d'une démarche de réduction des produits phytosanitaires afin de pouvoir engager très rapidement un dossier de demande de subvention portant à la fois sur un accompagnement dans la démarche et pour le financement d'équipement qui pourrait être inscrit au BP 2018.

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, accepte de délibérer sur cette question.

Informations : décisions du Maire. Le Maire donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion.

N°	Objet	Montant
2017-19	Avenant n° 1 au marché subséquent n° 2014-22/15-02 à l'accord cadre de prestations d'études et de maîtrise d'œuvre pour les bâtiments communaux passé avec le cabinet d'architecture Gilbert BELEY pour le changement de la chaudière et amélioration énergétique de la mairie. Coût prévisionnel de la mission :	22 782.50 €
2018-01	Résiliation du bail de location du logement n° 3 situé 52 Grande Rue signé avec M. COITOUX et Mme MALTAVERNE au 5 janvier 2018	
2018-02	Contrat passé avec l'entreprise BARTHOULOT Frères STEF concernant le bûcheronnage en forêt communale Façonnage de grumes : Façonnage des stères :	14.00 € HT le m3 28.50 € HT le stère
2018-03	Location logement n° 3 situé 52 Grande Rue à Mme SOBINSKI à compter du 1 ^{er} mars 2018	

19 h 10 – Arrivée de M. KUTTLER

Question 2018-01 – Administration – Approbation du compte-rendu de séance du 01/12/2017

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2017 est approuvé A L'UNANIMITE

Question 2018-02 – Administration – Mandat au CDG pour appel d'offres pour un contrat de groupe d'assurance des risques statutaires

Le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, signé pour 4 ans en 2015 prend fin le 31 décembre prochain. Ce contrat avait été souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs (CDG25) pour le compte des collectivités qui avaient souhaité y adhérer.

En conséquence, le Maire propose au conseil municipal de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs afin de procéder pour son compte à une demande de tarification dans le cadre d'un marché public pour un contrat groupe d'assurance statutaire.

Ces contrats d'assurance couvriront tout ou partie des risques suivants :

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :** décès, accidents du travail – maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité-paternité-accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;
- **Agents non affiliés à la CNRACL :** accidents du travail / maladies professionnelles, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique.

Ils prendront effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans et seront gérés sous le régime de la capitalisation. Il est précisé que participer à la consultation n'impose pas à la collectivité d'adhérer au contrat.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2018-03 – Administration – Avis sur le projet de SCoT Nord Doubs

Par délibération du 27 novembre 2017, le conseil communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération a arrêté le projet de SCoT Nord Doubs. Cette délibération a été affichée en mairie du 4 janvier au 3 février 2018.

Conformément à l'article L 143-20 du code de l'urbanisme, le projet est soumis au conseil municipal pour avis.

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, donne un avis favorable au projet arrêté par Pays de Montbéliard Agglomération.

Question 2018-04 – Administration – Convention avec PMA pour la mutualisation de la collecte et la vente de certificats d'économie d'énergie issus d'opérations réalisées sur le patrimoine des collectivités.

Pays de Montbéliard Agglomération est lauréat(e) de l'appel à projet ministériel « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » - TEPCV.

A ce titre, il est éligible au programme PRO-INNO-08 : « économies d'énergie dans les TEPCV », mis en œuvre depuis février 2017.

Ce dispositif vise à accélérer les économies d'énergie dans ces territoires en délivrant des Certificats d'Economie d'Energie – CEE, aux collectivités territoriales et ainsi participer aux financements de travaux générant des économies d'énergie sur leur patrimoine.

Au regard de ce qui a été énoncé précédemment, Pays de Montbéliard Agglomération pourrait être désigné, par convention, comme coordonnateur de la démarche et dépositaire commun pour le compte des communes et établissements publics inclus dans son territoire. Il assumerait ainsi le rôle de « regroupeur » pour :

- assister le Bénéficiaire pour le montage des supports techniques (aide à la collecte des informations, évaluation des CEE et aide à la rédaction des pièces techniques) ;
- élaborer et rédiger les dossiers de demande de CEE destinés au pôle national CEE ;
- vendre les CEE reversés ensuite aux collectivités qui réalisent les projets, selon les dispositions de la convention de mutualisation.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation à intervenir et toute autre pièce nécessaire à la mise en œuvre du dispositif CEE-TEPCV ;
- d'approuver la désignation du Président de Pays de Montbéliard Agglomération en tant que « regroupeur ».

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2018-05 – Convention avec ENEDIS de mise à disposition et de passage pour la pose d'un poste de transformation HTA/BT – Rue de l'Usine

ENEDIS va engager des travaux de pose d'un poste de transformation HTA/BT rue de l'Usine. Dans ce cadre, la commune est sollicitée pour signer une convention régissant les droits de servitudes consentis à ENEDIS ainsi que les droits et obligations de la commune concernant l'emprise du terrain sur lequel sera installé l'ouvrage.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2018-06 – Enfance/jeunesse – Convention d'objectifs avec les FRANCAS DU DOUBS

En 2015, la commune a signé avec les FRANCAS DU DOUBS, une convention d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre des activités jeunesse :

- animations périscolaires (restauration et accueil du soir),
- animations durant les vacances scolaires
- animations pour les adolescents

Pour la poursuite des activités, le Maire propose de signer une nouvelle convention d'une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2018-07 – Personnel – Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Jusqu'à présent, seuls les agents adhérant à l'Amicale du Personnel bénéficiaient des prestations sociales versées par le CNAS, auquel adhérerait l'Amicale.

Afin de faire bénéficier l'intégralité des agents actifs de ces prestations, le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de la commune d'EXINCOURT au CNAS. L'Amicale du personnel municipal restera adhérente de façon à ce que les agents retraités de la commune puissent continuer à bénéficier des prestations du CNAS.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS,
- cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, accepter de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant à 205 € par actif.
- Désigner **M. Jean CUYNET**, maire, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2018-08 – Finances – Tarif du bois de chauffage

Considérant le coût du façonnage, du débardage et de la livraison à domicile, le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le prix du stère livré à domicile à 43.45 € TTC (prix coûtant) et, s'il reste des stères non vendus, de céder au prix de 31.35 € TTC le stère (non débardé, non livré à domicile)

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2018-09 – Finances – Sortie de l'actif avant le 31/12/2012

Comme la loi l'autorise, le Maire propose au Conseil Municipal de sortir de l'état de l'actif les biens non renouvelables acquis avant le 31 décembre 2012. Le matériel concerné est imputé aux articles :

Article	Intitulé	Montant sorti
2051	Concessions... logiciels..;	4 941.63
2183	Matériel de bureau et informatique	11 262.47
2188	Autres matériels	85 624.05
	TOTAL	101 828.15

Cette opération sera réalisée par la mise à jour directe des écritures d'ordre non budgétaires du comptable au vu de la liste détaillée des biens concernés qui sera jointe à la délibération.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2018-10 – Finances – Compte de gestion 2017

Le Trésorier d'AUDINCOURT a fait parvenir le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget communal. Après vérification, il apparaît que ce document retrace l'intégralité des opérations

effectuées au cours de l'exercice et concorde avec le compte administratif 2017. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce compte de gestion qui est à disposition en mairie.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2018-11 – Finances – Compte administratif 2017

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation ci-dessous répond à cette obligation pour la commune et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2017 présente le résultat suivant :

Excédent de fonctionnement (y compris excédent de fonctionnement N-1)	321 197.24
Excédent d'investissement (y compris l'excédent d'investissement N-1)	161 498.94
Solde des restes à réaliser d'investissement	-82 300.00
Le résultat net de clôture est donc de :	400 396.18

1- Éléments de contexte :

Un contexte économique qui voit les dotations de l'Etat diminuer depuis quelques années et des dépenses de fonctionnement difficilement compressibles (énergie, eau et assainissement), des charges de personnels toujours plus importantes,

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 97.93 %. Les dépenses d'investissement à hauteur de 66.93 %.

2- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement évolution, structure

➤ Section de Fonctionnement :

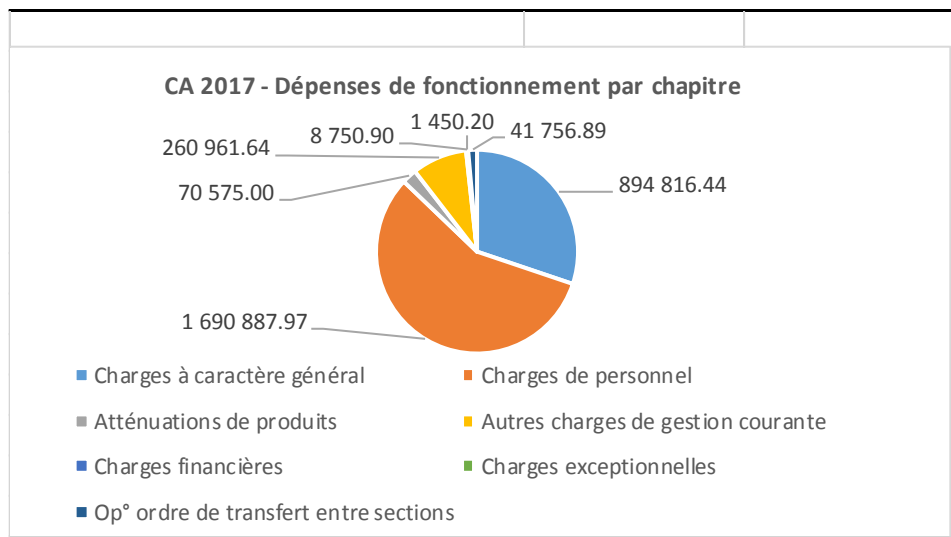
L'année 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 321 197.24 € tandis que la section d'investissement dégage un excédent de 79 198.94 € soit un excédent net de clôture de 400 396.18 €.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué 218 300 € soit 6,8 % par rapport à celles de 2016.

Cette diminution s'explique principalement par le fait qu'en 2016, ont été inscrits en section de fonctionnement les crédits nécessaires à la reconstruction du CMS (suite à sinistre) pour un montant de réalisation de 252 594 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre		CA 2016	CA 2017
11	Charges à caractère général	1 090 330.96	894 816.44
12	Charges de personnel	1 652 123.52	1 690 887.97
14	Atténuations de produits	77 089.00	70 575.00
65	Autres charges de gestion courante	250 410.24	260 961.64
66	Charges financières	9 849.50	8 750.90
67	Charges exceptionnelles	27 186.54	1 450.20
42	Op° ordre de transfert entre sections	80 255.43	41 756.89
TOTAL		3 187 245.19	2 969 199.04

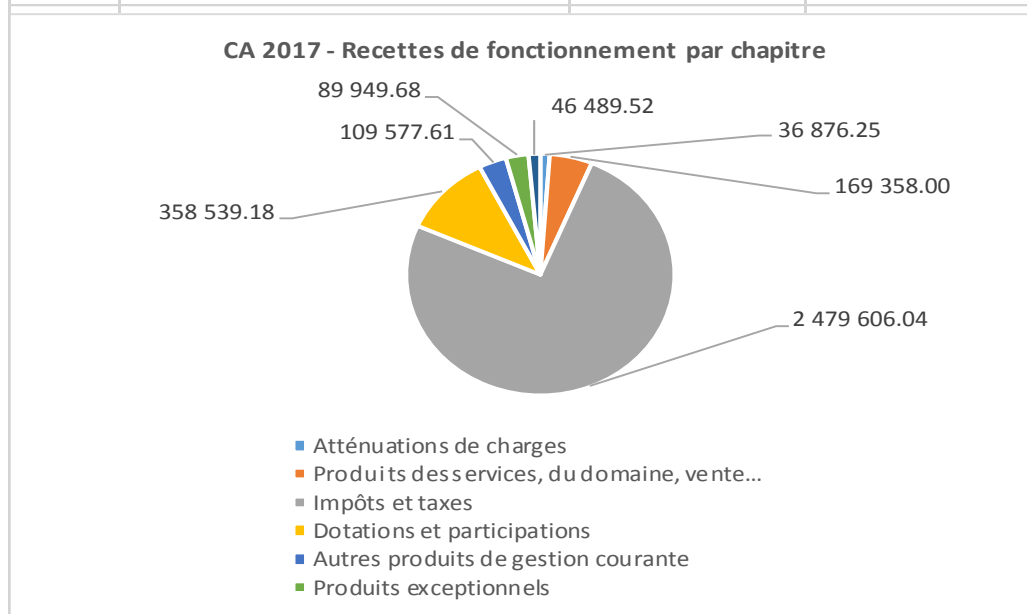


Les recettes ont diminué de 68 639.55 € soit 2 % par rapport à celles de 2016.

La variation la plus significative en recettes de fonctionnement est celle de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est passée de 115 244 € en 2016 à 53 857 € en 2017

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre		CA 2016	CA 2017
13	Atténuations de charges	29 194.06	36 876.25
70	Produits des services, du domaine, vente...	155 807.09	169 358.00
73	Impôts et taxes	2 481 893.83	2 479 606.04
74	Dotations et participations	478 836.34	358 539.18
75	Autres produits de gestion courante	109 740.16	109 577.61
77	Produits exceptionnels	14 162.76	89 949.68
42	Op° d'ordre de transferts entre sections	89 401.59	46 489.52
TOTAL		3 359 035.83	3 290 396.28

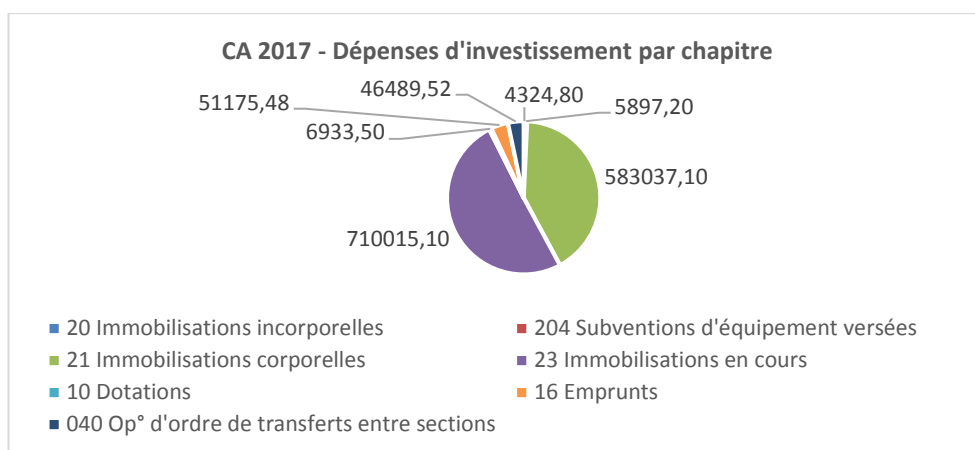


➤ Section d'Investissement :

Les dépenses d'investissement ont augmenté de façon significative passant de 713 462,44 € en 2016 (35.26 % des prévisions) à 1 407 872,70 € en 2017 (presque 66.63 % des prévisions).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

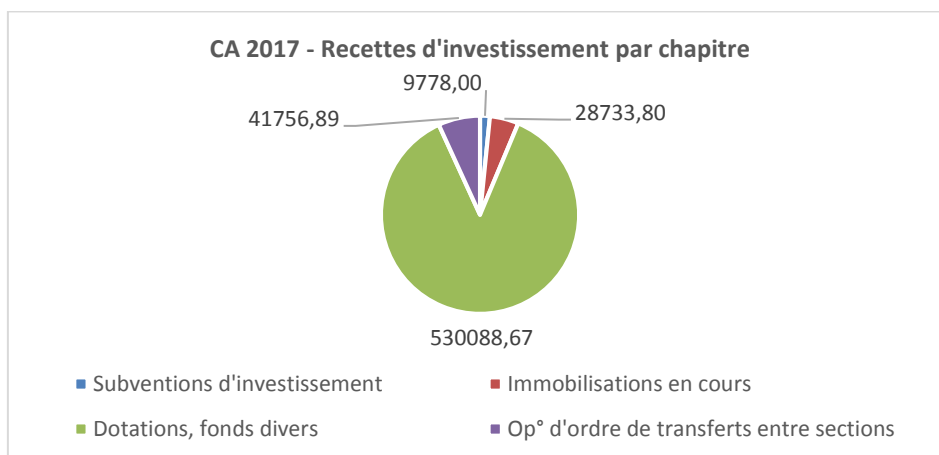
Chapitre		CA 2016	CA 2017
20	Immobilisations incorporelles	510,00	4 324,80
204	Subventions d'équipement versées	44 683,80	5 897,20
21	Immobilisations corporelles	165 909,66	583 037,10
23	Immobilisations en cours	338 322,66	710 015,10
	Opération d'équipement	209,40	
10	Dotations	18 260,00	6 933,50
16	Emprunts	56 165,33	51 175,48
020	Dépenses imprévues	00,00	
040	Op° d'ordre de transferts entre sections	89 401,59	46 489,52
TOTAL		713 462,44	1 407 872,70



Les recettes d'investissement sont relativement stables.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre		CA 2016	CA 2017
13	Subventions d'investissement	108 720,94	9 778,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 203,39	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	28 733,80
10	Dotations, fonds divers	71 953,59	530 088,67
1068	Excédent de fonctionnement reporté	331 717,11	
040	Op° d'ordre de transferts entre sections	80 255,43	41 756,89
TOTAL		640 850,46	610 357,36



3- Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

En 2017, l'épargne brute s'élevait à 294 800 € tandis que l'épargne nette s'élevait à 248 371.24 €.

4- Niveau d'endettement de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2017, le capital restant dû était de 317 037.73 €. L'annuité de l'exercice a été réglée à hauteur de 51 175.48 € en capital et 8 750.90 € en intérêt.
L'encours de la dette au 31 décembre 2017 est donc de 265 862.25 €

5- Principaux ratios

	Informations financières - ratios	Valeurs en €	Moyenne nationale de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	910.78	743.00
2	Produit des impositions directes / population	589.19	369.00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1013.72	899.00
4	Dépenses d'équipement brut / population	411.32	263.00
5	Encours de la dette / population	83.08	697.00
6	DGF / population	16.83	162.00

6- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'effectif de la collectivité au 31 décembre 2017 est de 43 agents :

- 33 à temps complet
 - 10 à temps non complet
- représentant 40.9 équivalents temps plein.

Le montant des charges de personnel pour l'année 2017 est de 1 690 887.97.

19 h 45 - Départ de Mme PAGE

Le Maire ayant quitté la salle de réunion, le conseil municipal, placé sous la présidence de M. LEGRAND, 1^{er} adjoint, A L'UNANIMITE, approuve le compte administratif 2017.

Question 2018-12 – Finances – Affectation du résultat 2017

20 h 00 – Départ de Mme THOMAS

Le résultat de la **section de fonctionnement** apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice soit : **321 197.24 €**

Après constatation de ce résultat, l'assemblée peut affecter ce dernier en tout ou partie :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes),
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve d'investissement).

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 de la façon suivante :

- 0 € à la couverture des besoins de financement dégagés par la section d'investissement (le résultat de la section d'investissement étant excédentaire)
- 321 197.24 € en réserve d'investissement

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2018-13 – Finances – Entretien des Espaces Publics – Démarche de réduction progressive des produits phytosanitaires

En amont des obligations à venir concernant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la commune souhaite s'engager, dès cette année, dans cette démarche.

Pour cela, elle souhaite d'une part être accompagnée pour le diagnostic et d'autre part dans le financement de ce diagnostic et du matériel nécessaire à l'objectif qui sera fixé. Les crédits nécessaires pourraient être inscrits au budget de 2018,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à :

- engager la démarche dans le but de réduire les produits phytosanitaires,
- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018,
- signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche (convention éventuelle avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté (FREDON) qui serait chargée du diagnostic, ...)
- déposer un dossier auprès de l'Agence de l'Eau pour obtenir une aide au financement

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

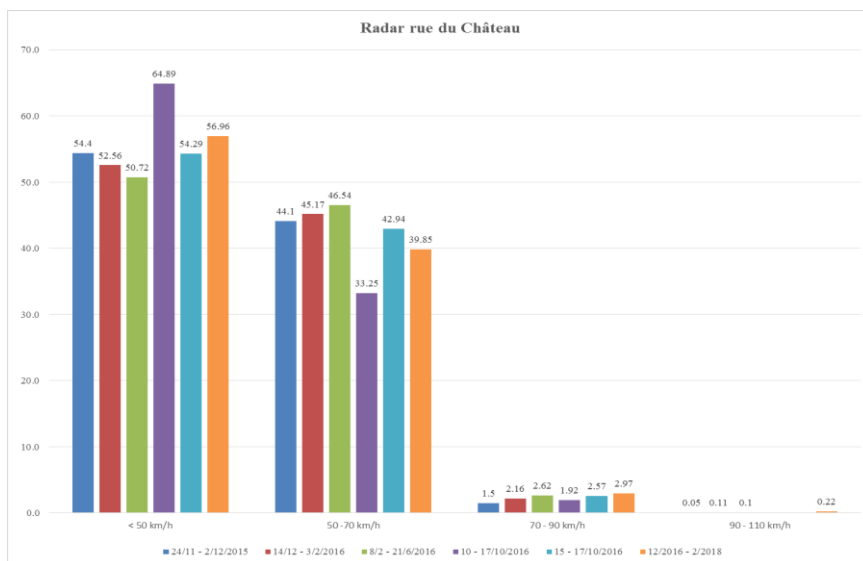
Questions diverses

- La commune a reçu des remerciements de la Fondation de France pour la subvention versée après l'ouragan qui a ravagé les Antilles
- Demandeurs d'emploi

Mois	Inscrits	Hommes	Femmes	Indemnisables	Non indemnisables
Janvier 2018	231	119	112	172	59
Février 2018	245	126	119	183	62

- La poste : une lettre cosignée du maire et des conseillers départementaux a été adressée à la direction de La Poste à DIJON à la suite des fermetures à répétition du bureau d'EXINCOURT. Un directeur a été reçu en mairie par les cosignataires de la lettre. Au cours de cet entretien, des propositions de remplacement du personnel absent ont été avancées.
- Le conseil départemental a regroupé les collèges de SOCHAUX et d'ETUPES. Dorénavant, les élèves d'EXINCOURT auront le choix, limité par certains critères, de l'établissement. Compte tenu de cette directive, le Maire a demandé au Président de PMA d'assurer le transport.
- GEANT va aménager le site par la création d'une galerie commerciale en face du magasin actuel. D'une surface de 2 901 m², elle comprendra 21 cellules.
- Une salle de gym « Liberty Gym » verra prochainement le jour 65 rue d'Egoutte à l'arrière du magasin EPS.
- L'inauguration du câblage haut débit aura lieu le 25 mai prochain.

- Le radar installé rue du château affiche toujours un non-respect du code de la route. Un aménagement de la rue devra être prévu pour limiter la vitesse.



- 6-7-8 mars aura lieu le jugement de l'auteur de l'agression d'une personne et de l'incendie du CMS en 2014.

- Quelques dates :

04/03 friture comité des fêtes
 18/03 à 11h00 salle ECLS – concert des professeurs HME
 18/03 à 11h15 dépôt gerbe
 18/03 à 16h00 concert Voce d'Italia
 24/03 chasse aux œufs
 05/04 conseil municipal (budget)
 14/04 loto hand-ball – Avenir Sportif
 21/04 ville propre
 22/04 brocante
 29/04 à 11h15 journée du Souvenir

Séance levée à 20 h 35